

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Annick Corbeil	1.1 Maire	11 599	5 799	5 689	2 844
Anolise Breault	1.2 Conseiller	4 178	1 933	104	52
Sylvain Lafrenaye	1.3 Conseiller	3 866	1 933	762	381
Francis Grégoire	1.4 Conseiller	3 866	1 933	850	425
Richard Hébert	1.5 Conseiller	3 866	1 933		
Jacynthe Potvin	1.6 Conseiller	3 866	1 933		
Pierre Letendre	1.7 Conseiller	3 866	1 933		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).